

Apollonia : un courtier en crédits mis en examen

Nouvelle étape qui rapproche les juges de la responsabilité des banques.

La juge d'instruction marseillaise Catherine Lévy a mis en examen, jeudi, Éric Marin Bertin, courtier cannois en crédits immobiliers, intermédiaire entre différentes banques et Apollonia. Cette société aixoise en commercialisation de programmes immobiliers est au cœur d'une monumentale escroquerie. Quelque cinq cents victimes se sont déjà constituées parties civiles, toutes regroupées au sein de l'Association de défense des victimes de loueurs en meublés.

Après les mises en cause des dirigeants et commerciaux d'Apollonia puis de cinq notaires marseillais, aixois et lyonnais, cette nouvelle mise en examen marque une progression vers l'éventuelle implication d'établissements bancaires dans ce système frauduleux - des perquisitions ont lieu depuis juillet dans des banques sur tout le territoire.

Éric Marin Bertin est mis en examen pour escroquerie en bande organisée, faux et usage,

exercice illégal de la profession d'intermédiaire en opérations de banque et abus de confiance. En garde à vue en octobre, il aurait reconnu que sa société, French Riviera Invest, servait de "courroie de transmission" entre Apollonia et les banques auxquelles étaient soumises les demandes de financement des clients de la société aixoise. Sous "une pression énorme" de Jean Badache, patron d'Apollonia, le courtier cannois aurait reconnu avoir accepté "le deal"

1 milliard
En euros, l'enjeu de cette escroquerie.

alors que son métier est de mettre en relation un emprunteur et un établissement bancaire.

La mise en place de ce circuit court destiné à obtenir le maximum de crédits bancaires "squezzait" totalement les clients d'Apollonia qui ne recevaient pas les offres de prêt faites en leur nom. Selon Éric Marin Bertin, les banques n'ignoraient pas que plusieurs d'entre

elles étaient sollicitées pour un même dossier. En cas d'acceptation multiples, le client était plongé dans une situation de surendettement, à son insu, et se trouvait privé du délai de rétractation de dix jours ouvert par la loi Scrivener.

French Riviera Invest n'a jamais rencontré les clients alors que 80 à 90 % de son chiffre d'affaires découlait de son lien avec Apollonia. Des faux semblent émailler la totalité du processus puisqu'Éric Marin Bertin reconnaît ainsi avoir remis à l'agence cannoise de la GE Money Bank, des acceptations d'offres de prêts de clients qui ne les avaient jamais reçues. De telles offres faites au nom d'emprunteurs résidant dans les Yvelines étaient étonnamment postées en masse depuis Cannes.

Un contrôle judiciaire a été imposé à ce courtier qui lui interdit notamment d'exercer la profession d'intermédiaire en opérations de banque. "Dans la nébuleuse de ce dossier, considère son avocat Yves Moraine, cette mise en examen n'apparaît pas injuste mais il n'est pas sûr que ce qu'on lui reproche puisse trouver, un jour, une qualification pénale".

Luc LEROUX